

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150611-2015_B232-DE
Date de télétransmission : 17/06/2015
Date de réception préfecture : 17/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUN 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B232

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Attribution d'une subvention à l'association « Etincelle 2000 »

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe — LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

Madame Martine CESARI donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_08

BUREAU DU 11 JUIN 2015

Rapporteur : Martine CESARI

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Etincelle 2000 »
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

L'association « Etincelle 2000 », reconnue d'intérêt général, sollicite une participation de la CPA afin de pérenniser les actions en faveur des personnes en situation de handicap pour faciliter leur insertion sociale : aides administratives, service d'aide à la mobilité, sensibilisation au handicap...

En 2014, la CPA a attribué une subvention de 4 000 euros à l'association.

Il est proposé d'attribuer une subvention totale de 5 000 €, co-financée pour partie par la Mission Handicaps à hauteur de 1 000 € et 4 000€, par la DGA Déplacements, Transports et Infrastructures.

Exposé des motifs :

L'association Etincelle 2000, association de type loi 1901, est basée à Gardanne et existe depuis décembre 1999. Elle compte 189 adhérents, domiciliés sur l'ensemble des communes de la CPA et du bassin minier de Provence ; elle intervient sur le périmètre du département.

Elle propose aux personnes titulaires de la carte d'invalidité à 80 % résidant sur le bassin minier ou la CPA et adhérent de l'association, les services suivants :

- Aide administrative et aide de financement,
- Sortie à thème et ateliers,
- Sensibilisation au handicap (non voyant et fauteuil) avec atelier adapté selon les publics,
- Transports liés aux activités de loisirs, professionnelles et aux démarches administratives (hors scolaire et médical) sur Gardanne et sur le bassin minier et par extension en direction de l'ensemble du territoire de la CPA, voire du département des Bouches-du-Rhône.

Elle fonctionne sur la base du bénévolat (en dehors des conducteurs accompagnateurs salariés). Elle a été reconnue d'intérêt général en mars 2013. L'association est en contact avec d'autres associations comme le réseau PARCOURS et l'APAF qui orientent vers elle les personnes handicapées pour faciliter leur socialisation.

Concernant le service de transport, une participation aux frais est demandée au bénéficiaire du service à hauteur de 0,33 € du kilomètre (0,40€/km le dimanche).

L'association est subventionnée par la Commune de Gardanne, le Conseil Départemental 13 et la Région PACA ainsi que par l'Etat (équipement).

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
2015-00661	Etincelle 2000	Insertion sociale des PMR Mobilité des PMR	4 000 €	134 793 €	6 000 €	5 000 €	non

Pour l'année 2015, l'association sollicite une participation financière de la CPA pour un montant de 6000€ afin de pérenniser ses actions en faveur de l'insertion et de la mobilité pour tous.

Un co-financement « Mission Handicaps et DGA Déplacements, Transports et Infrastructures » est proposé pour assurer le développement d'actions à vocation communautaire :

- la Mission Handicaps subventionne à hauteur de 1 000 € le projet ;
- la DGA Déplacements, Transports et Infrastructures subventionne les 4 000 € restants.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'espace et mobilité en date du 20 mai 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention totale de 5 000 € à l'association « Etincelle 2000 »;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire;
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera répartie entre sur les crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget principal, article 6574, pour 1000€ et l'article 6574 du budget annexe des Transports Publics urbains pour un montant de 4000€.

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Attribution d'une subvention à l'association « Etincelle 2000 »

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



16 JUIN 2015